



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER
DE LA SÉANCE DU
10 décembre 2020**

L'an deux-mille-vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'est réuni au château de la Neuenbourg de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Marcello ROTOLO, Président de la CCRG.

Nombre de Conseillers élus : 41
Nombre de Conseillers en fonction : 41
Nombre de Conseillers présents : 34

Présents :

Dominique ABADOMA – Daniel BRAUN – Josiane BRENDR-SYDA – Yves COQUELLE – Hélène CORNEC – Anne DEHESTRU – Annie DITTRICH – Jean-Jacques FISCHER – Patrice FLUCK – Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Alain FURSTENBERGER – Jean-Luc GALLIATH – Guy HABECKER – Maud HART – Philippe HECKY – Marie-Christine HUMMEL – Marc JUNG – Maurice KÉCH – Yann KELLER – Francis KLEITZ – Marianne LOEWERT – Luc MARCK – Roland MARTIN – Angélique MULLER – Claude MULLER – Fleur OURY – Karine PAGLIARULO – Marcello ROTOLO – André SCHLEGEL – Marie-Josée STAENDER – Grégory STICH – César TOGNI – André WELTY – François WURTZ –

Suppléants :

Christian HAEGELIN – Jean-Marc WEBER –

Absent non excusé :

Jean-Pierre PELTIER –

Ont donné procuration :

Christian FACCHIN à Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Claudine GRAWAY à César TOGNI – Daniel HINDELANG à Luc MARCK – Francis KOHLER à Philippe HECKY – Aurélie OTTMANN à Marc JUNG – Sylviane ROTOLO à Marcello ROTOLO –

Assistaient en outre à la séance :

Des auditeurs
Des agents de la CCRG
La presse locale

Secrétaires de séance :

Philippe HECKY, assisté par Éric GILBERT, Directeur Général des Services de la CCRG

Point 7. PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) (JFB)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Francis Kleitz.

7.4- Modification de PLU

Conformément à la délibération du 3 mai 2018 portant sur la charte de gouvernance relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (*article 2*), les communes peuvent demander des modifications de leurs documents d'urbanisme, ces modifications devant s'inscrire dans la légalité de la procédure menée en parallèle sur le PLUi.

Un courrier a été adressé, le 22 septembre 2020, à l'ensemble des communes membres de la CCRG concernées par l'autorisation de procéder à des modifications afin de recenser leurs besoins d'évolution des documents d'urbanisme.

Le tableau ci-après récapitule les doléances des communes concernées.

Commune	Projet	Procédure envisagée
Bergholtz	Changement d'affectation d'un emplacement réservé existant	Non définie, en attente d'un projet définitif
Buhl	Modification du zonage N et Ne en zone Nc pour permettre la réalisation d'un projet d'extension d'un complexe hôtelier et restauration existant	Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU
Buhl	Modification réglementaire portant sur les hauteurs de construction dans le secteur AUa1	Modification simplifiée
Soultzmatt	Création d'une zone agricole A en zone Ac permettant les sorties d'exploitation pour la réalisation d'un projet de ferme au lieu-dit « Oberer Kaelbling »	Révision allégée
Soultzmatt	Classement en zone AU à vocation touristique d'une zone actuellement classée en Ac	Non définie, en attente d'analyse du bureau d'études
Soultzmatt	Retrait d'une parcelle inscrite en zone AUw pour la reclasser en zone UB	Non définie, en attente de compléments d'informations de la part de la commune
Soultzmatt	Modification du règlement du PLU pour permettre la création d'une salle multi-activité à proximité de la salle des fêtes de Soultzmatt Modification du règlement du PLU pour permettre la réduction des surfaces de vente dans les zones UE	Modification simplifiée
Wuenheim	Modification de la surface d'un emplacement réservé	Modification simplifiée

Le Bureau, réuni le 17 novembre 2020, a émis un avis favorable.

Au regard des retours des communes précitées, il est proposé au Conseil de Communauté :

- *de valider le principe de mise en œuvre des modifications demandées*
- *de solliciter l'ADAUHR-ATD pour la conduite de ces opérations*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération, incluant les conventions d'études avec l'ADAUHR-ATD.*

Ce point est adopté dont cinq procurations – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Aurélie Ottmann – Sylviane Rotolo –, moins un vote contre par procuration – Francis Kohler –.